

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 02 mars 2018

Étaient présents : M. Marc PERRIN, maire, Mmes : Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Thérèse, PERRARD, MM François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Denis LAUFERON, Jean-Georges MONERAU, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU,

Marc PERRIN donne lecture du compte rendu de la séance du 27 octobre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

I/ TRAVAUX DE VOIRIE

En raison de travaux d'assainissement à effectuer (30 000 €), les travaux de voirie de l'église vers la Velle (120 m) sont reportés.

Il en est de même pour les travaux de réfection de la voie de la Chaume Oudard, le SIAEPA devant intervenir sur le réseau d'eau.

Evaluations des travaux fournies par le technicien de la communauté de communes. Ces travaux seront proposés en tranches conditionnelles à l'appel d'offres de la communauté de communes :

- Route des Buis : 8 807,26 € HT
- Buchot 1^{ère} partie : 15 416,12 € HT
- Buchot 2^{ème} partie : 12 448,62 € HT

Des devis ont également été demandés à EIFFAGE.

La commune doit transmettre ses décisions avant le 19 mars à la communauté de communes.

II/ TRAVAUX ECOLE / SALLE COMMUNALE

La commune a l'opportunité de pouvoir réaliser des travaux d'isolation subventionnés à 90% par le biais de certificats d'économie d'énergie en convention avec le SIEEEN.

Des devis ont été sollicités pour le changement de 3 fenêtres à l'école et 3 fenêtres à la salle communale :

- Entreprise Joindot : 4 860 €
- Entreprise Bousset : 5 184 €

L'entreprise la moins disante est retenue.

III/ TRAVAUX TRACTEUR

L'embrayage et le joint moteur du tracteur doivent être changés. Suite aux devis présentés, l'entreprise Maréchal est retenue :

Maréchal : embrayage : 3 876,61 € - joint moteur : 1 568,88 €

Vezein : embrayage : 3 659,45 € - joint moteur : 1 924,99 €.

IV/ TRAVAUX LOGEMENT DE LA CURE

Trois fenêtres doivent être changées en urgence au logement de la Cure. Le conseil donne son accord pour le devis de l'entreprise Joindot, soit 2 023,49 €.

Un devis sera également sollicité pour le plafond de la cuisine qui s'affaisse.

V/ MODIFICATION DE L'ESCALIER INTERIEUR DE L'ECOLE EN VU DE LA CREATION D'UN ESPACE CUISINE

Le devis de l'entreprise Joindot est retenu soit : 2732,40 €.

VI/ DEMANDE DE SUBVENTION

Quatre élèves de Blismes participeront à un voyage scolaire en mars, au château de Chenonceau. La participation des familles est 128,25 € par élève. L'institutrice sollicite une subvention de la commune. Le conseil décide d'attribuer 100 €, en plus des 180 € versés annuellement à l'école.

VII/ INDEMITES DU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil décide de verser 58,05 € à M. Cyrille ARNAUD, comptable du trésor, pour la période du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017.

VIII/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La commune doit délibérer pour transmettre à la communauté de communes la compétence réseaux de communication électronique.

Le conseil approuve ce transfert à 7 voix pour et 3 abstentions.

IX/ ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune est désormais compétente en matière d'assainissement collectif. Le conseil départemental propose une assistance technique à hauteur de 0,25 € par habitant. Le conseil autorise Marc Perrin à signer une convention pour cette prestation.

X/ MUR DE LA GENDARMERIE

Le mur de la gendarmerie côté entrée principale doit être restauré. Marc Perrin présente un devis de l'entreprise Balland de 1 513,80 € Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux mais demande un nouveau devis pour la réalisation d'un mur moins haut.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil décide d'acheter des assiettes qui seront utilisées pour les diverses manifestations communales, associatives et lors de la location de la salle. Un comparatif de prix sera effectué, le financement sera prélevé sur les bénéfices de la fête de la Pentecôte.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marc PERRIN